



DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE  
COMMUNE DE PETIT-BOURG  
CAISSE DES ECOLES

Petit-Bourg, le 28 Octobre 2014

Chers parents,

La ville de Petit-Bourg est soucieuse d'améliorer la qualité du service de restauration scolaire afin de mieux répondre à vos préoccupations (*files d'attente trop longues, horaires du service inadapté pour les personnes ayant une activité professionnelle, possibilités de paiement en ligne, ...*).

Dans le cadre de sa politique de dématérialisation des démarches administratives, elle met en place un nouveau service : le Portail Famille, accessible 7j/7 et 24h/24 depuis le site internet : [www.ville-petitbourg.fr](http://www.ville-petitbourg.fr). (...)

Pour bénéficier de ce service numérique, vous devez obligatoirement fournir à l'administration une autorisation d'utiliser l'adresse mail et le numéro de téléphone portable fournis lors de l'inscription.

Je vous remercie de faire retour du coupon-réponse ci-après avant le 14 Novembre 2014

Le Président Délégué de la Caisse des Ecoles

  
P. DEZAC

---

Je souhaite bénéficier du service portail famille pour le paiement de la prestation "restauration scolaire", et je m'engage à respecter le règlement.

Monsieur, Madame .....

Père – mère de(s) enfant(s) : .....

.....  
Scolarisé(é) à l'école : ..... Classe : .....

Autorise  n'autorise pas,

L'utilisation de :

Mon numéro de téléphone portable

Mon adresse mail

Le .....  
Signature